



Union des Clubs, Musées
et Professionnels
des Véhicules Anciens
affiliée à la F.I.V.A.



Association reconnue
d'Utilité Publique
par décret
du 9 février 2009



FÉDÉRATION FRANÇAISE DES VÉHICULES D'ÉPOQUE

PROCEDURE EN 5 ETAPES POUR LE TRAITEMENT DE VOTRE DOSSIER DE DEMANDE D'ATTESTATION FFVE

15 mars 2018

ETAPE 1 > ALLER SUR LE SITE www.ffve.org > Puis "Demander votre attestation" > Puis "Documents à télécharger".

DEUX FAÇONS DE REMPLIR LE FORMULAIRE DE DEMANDE D'ATTESTATION FFVE :

- Soit directement sur votre ordinateur dans le fichier au format .pdf, puis l'imprimer.
 - Soit imprimer le formulaire papier, puis le remplir en manuscrit et en majuscules.
- ➔ **Nota :** tout dossier correctement rempli, complet et lisible fait gagner du temps dans le traitement.

ETAPE 2 > COMMENT REMPLIR LES ZONES DU FORMULAIRE CONCERNANT VOTRE VEHICULE :

- En vous référant au document « **Notice Explicative** » sur le site www.ffve.org
Ce document détaille (pages 4 à 8) chaque zone du formulaire, ainsi que les codes demandés pour les zones « Genre / Carrosserie / Source d'énergie ».
- En vous référant au tableau de correspondance ancienne et nouvelle carte grise inclus dans la « **Notice Explicative** » (annexe 1).

ETAPE 3 > COMMENT SAVOIR QUELS DOCUMENTS JOINDRE A MON DOSSIER :

- En vous référant au numéro de cas de figure sur la fiche de suivi (en page 1), ainsi que dans le document « **Notice Explicative** ».

ETAPE 4 > UNE FOIS REMPLI, VOUS NOUS ADRESSEZ VOTRE DOSSIER COMPLET AVEC :

- La fiche de suivi (en page 1) indiquant le contenu de votre dossier, avec les cases cochées selon votre cas de figure.
 - Le formulaire de demande d'attestation FFVE (en page 2).
 - Les copies de tous vos documents, bien conserver vos originaux, joindre des photocopies.
 - A l'adresse suivante : F.F.V.E. - BP 40068 - 92105 Boulogne Billancourt cedex.
- ➔ **Nota :** tout dossier incomplet sera retourné et traité dans l'ordre des dossiers entrants.

ETAPE 5 > LA FFVE VOUS ENVERRA VOTRE ATTESTATION PAR COURRIER SOUS QUELQUES SEMAINES

- Dès réception de votre dossier, nous vous envoyons un SMS de confirmation (si vous avez indiqué un numéro de mobile), ainsi qu'un numéro de suivi.
- Votre attestation sera à présenter au contrôle technique pour les véhicules qui y sont soumis.
Puis à joindre à votre demande d'immatriculation sur le site web de l'ANTS.

ETAPE 6 : PROCEDURE D'IMMATRICULATION ANTS

ETAPE 6 > ALLER SUR LE SITE www.immatriculation.ants.gouv.fr

- Dans le menu du haut "Vos Démarches" > sélectionner tout en bas de la page à gauche la rubrique "Ajout ou retrait d'une mention d'usage sur mon véhicule" > Puis « Pièces à fournir pour un véhicule de collection ».
- Puis vous devez ouvrir un compte sur le site et suivre la procédure.